

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 27 Juin 2017 à 20 heures 00

Etaient présents :

Christian FEGLI, Maire,

Marie-Line THEIS – Christelle PHULPIN - René BAGARD - Michel THIEBAUT.

Aurélien BANSEPT – Christophe BERNASCONI - Daniel THIERY - Nadine FRESSE –
Annie LEVREY-DELON – Jean GRANDPRE - Thierry VOIGNIER - Evelyne FREY – Sarah
GRIVEL - Gérard BONATO - Renée BALY – Line SKORKA – Chantal ARNOUX – Jean-
Yves BOITTE – François MARCHAL - Daniel MALE - Stéphanie FERRY – Gérard
GEORGES.

Absents excusés :

Absents :

Procuration :

1. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE.

Monsieur le Maire informe le Conseil que cette décision modificative fait suite à une remarque des services du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Saint-Dié.

En effet, le remboursement du capital de l'emprunt 225 000 € doit être couvert par des ressources propres comme le FCTVA, taxe d'aménagement, virement de la section de fonctionnement...Les ressources propres étant de 1 064 810.01 €, auxquelles il faut déduire le déficit d'investissement, les reports 2016 et une subvention région pour un montant global de 866 661.81 €, il reste une somme de 198 148.20 €.

Il manque donc en ressources propres $225\,000\,€ - 198\,148.20\,€ = 26\,851.80\,€$ arrondi à la somme de 27 000 €

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
Approuve la décision modificative n°1 du Budget Commune suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2315-33	Travaux voirie	27 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	16 300,00
			024	Produit des cessions (vente véhicule)	700,00
			10223	Taxe d'aménagement	10 000,00
	TOTAL	27 000,00		TOTAL	27 000,00

Le compte 021 étant crédité de 16 300,00, le compte 023 en fonctionnement doit l'être également du même montant :

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
023	Virement section d'investissement	16 300,00	6419	Remboursements / Rémunérations personnel	7 065,00
			7067	Produit des activités NAP	1 000,00
			73111	Taxes foncières et d'habitation	7 000,00
			7381	Taxe additionnelle droit de mutation	- 13 000,00
			7411	Dotation forfaitaire	- 29 091,00
			74121	Dotation solidarité rurale	22 526,00
			7482	Compensation perte taxe droit de mutation	16 900,00
			752	Revenus des immeubles	1 900,00
			758	Produis divers de gestion courante	2 000,00
	TOTAL	16 300,00		TOTAL	16 300,00

2. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET FORETS.

La Sous-Préfecture nous demande de bien vouloir affecter en totalité le déficit d'investissement 2016 de 10 387.00 € et le report de crédits de 33 613.00 € pour un montant total de 44 000 € au 1068, au lieu des 15 000 € initialement prévus, soit + 29 000 €

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
Approuve la décision modificative n°1 du Budget Forêt.

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
		-	021	Virement de la section de fonctionnement	-29 000,00
		-	1068	Excédent de fonctionnement	29 000,00
	TOTAL	-		TOTAL	-

Le compte 021 étant débité de 29 000,00 le compte 023 en fonctionnement doit l'être également du même montant :

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	-29 000,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	-29 000,00
	TOTAL	-29 000,00		TOTAL	-29 000,00

3. ETUDE PREALABLE RELATIVE AU PROGRAMME DE TRAVAUX D'EAU POTABLE (RENOUVELLEMENT DU RESEAU ET AMELIORATION DE LA GESTION DU SERVICE) PAR L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES VOSGES.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve la mission à maîtrise d'ouvrage confiée à l'Agence Technique Départementale pour le suivi d'un programme de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et d'amélioration de la gestion du service pour un montant de 3 600 € H.T.

4. RATIFICATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGEE DE LA TONTE DU STADE MUNICIPAL.

Monsieur Michel THIEBAUT indique que le cahier des charges demandait la réalisation de 26 tontes pour la pelouse intérieure (10 400 m2) et 7 tontes pour les abords du terrain (600 m2).

Sept entreprises ont été consultées, 6 ont répondu :

• OH PAYSAGE STIVALIEN	5 058.00 € T.T.C
• MASSON PAYSAGE	8 142.00 € T.T.C
• CLAUDEL PAYSAGE	7 368.00 € T.T.C
• BARADEL	10 320.00 € T.T.C
• LAURENCE PAYSAGE	16 094.90 € T.T.C
• VITRY PAYSAGE	16 308.00 € T.T.C

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve le choix de l'entreprise OH PAYSAGE STIVALIEN pour assurer la tonte du Stade Municipal pour un montant annuel de 5 058 € T.T.C.

5. RENOUELEMENT DU CONTRAT RELATIF A L'ENTRETIEN ET L'ACCORD DE L'ORGUE DE L'EGLISE ABBATIALE.

La Manufacture s'engage à effectuer une intervention par an qui aura pour but de maintenir l'instrument dans un bon état de fonctionnement et de veiller à son accord. Le contrat est prévu pour une durée de 3 années et pour un montant annuel de 572.38 € T.T.C.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve le renouvellement du contrat relatif à l'entretien et l'accord de l'orgue de l'église abbatiale, avec la Manufacture Vosgienne de Grandes Orgues, pour une durée de 3 années et un montant annuel de 572.38 € T.T.C.

6. RATIFICATION DU BAIL RELATIF A LA LOCATION DU LOGEMENT DE L'ECOLE DE PAJAILLES.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes du bail de location d'un logement communal situé au 46 Rue de Pajailles avec Madame Marie-Laure BIGAUT, domiciliée à Moyenmoutier à compter du 1^{er} Juin 2017 et pour un montant mensuel de 380 €.

7. ECHANGE FONCIER AVEC VOSGELIS SUITE A LA CONVENTION DE TRAVAUX AYANT POUR OBJET LA REALISATION DE L'AIRE A CONTENEURS SUR LE SITE DE LA RESIDENCE « LA VALDANGE », RUE DE L'ABBAYE.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil avait pris en 2015 une délibération en vue de déterminer un nouveau découpage foncier afin de préciser les limites exactes des propriétés de la Commune et Vosgelis, Rue de l'Abbaye, pour réaliser une aire de conteneurs à destination des habitants de la Résidence de la Valdange.

Le cabinet de géomètres expert VGEO de Saint-Dié-des-Vosges ayant procédé au bornage définitif, il s'agit aujourd'hui de valider les surfaces et les numéros de parcelles à échanger.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve l'échange des parcelles cadastrées section B n°3823 et 3827 d'une contenance de 23 m2 appartenant à la Commune d'Etival-Clairefontaine et de la parcelle cadastrée section B n°3826 d'une contenance de 53 m2 appartenant à Vosgelis.

Précise que les frais de géomètre et de notaires seront à la charge de Vosgelis.

Autorise le Maire à signer, le moment venu, l'acte authentique d'échange qui sera rédigé par Maître Virginie WEISDORF-DUVAL – Notaire à Rambervillers.

8. ENGAGEMENT DE LA COMMUNE A LANCER UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE POUR LA RESTAURATION DE LA TOITURE DE LA SACRISTIE (FONDATION DU PATRIMOINE).

La Fondation du Patrimoine en lien avec la Région Grand Est, soutient les efforts des Communes de moins de 6 000 habitants désireuses de préserver et de mettre en valeur leur patrimoine.

Dans le cadre de notre demande d'aide financière concernant les travaux de restauration de la toiture de la sacristie, la Fondation du Patrimoine sollicite un engagement de la Commune à lancer une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises, les dons pouvant donner lieu à des déductions fiscales.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Autorise la Fondation du Patrimoine à lancer une souscription publique en vue de financer une partie des travaux de restauration de la toiture de la sacristie.

9. ETAT D'ASSIETTE 2018.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Office National des Forêts, Agence Vosges Montagne, concernant les coupes à asseoir en 2018 dans la forêt communale relevant du régime forestier.

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
Demande à l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes telles que définies :
 - Nature de la coupe : Irrégulière pour les parcelles 1, 12, 16 et 18.
 - Nature de la coupe : Amélioration pour la parcelle 7.

10. ANNULATION D'UNE DETTE D'UN PARTICULIER SUITE A UN JUGEMENT.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se conformer au jugement du Tribunal d'instance prononçant l'effacement d'une dette sur le rôle d'eau d'un administré pour un montant de 221.22 €.

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
Décide de l'annulation d'une dette d'un montant de 221.22 € sur le rôle d'eau potable.

11. MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024.

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

12. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2017.

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	MONTANT VOTE
SPORTS MUNICIPAUX STIVALIENS	1 500.00 €
MUSIQUE MUNICIPALE	5 000.00 €
PAROISSE	1 000.00 €
ASSOCIATION CULTURELLE	350.00 €
CHAT'IVAL	300.00 €
MIL'CHAT'LOR	300.00 €
ENTRE MEURTHE ET VALDANGE	150.00 €
MAGIC MISS	200.00 €
UNRPA	100.00 €
BLACK AND WHITE	100.00 €
ASP ENSEMBLE	200.00 €
A.S.R.T.T QUALIFES CHPT FRANCE	10 000.00 €
A.S.R.T.T SPORT DE HAUT NIVEAU	15 000.00 €

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
Approuve le vote des subventions pour l'année 2017.

13. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES EN VUE DE L'ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES JURYS CRIMINELS AU TITRE DE L'ANNEE 2018.

NOM-PRENOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE
Michael COLOMBO	04/11/1981 à Saint-Dié	6, bis Rue de la Rappe
Robert MANDRAS	13/05/1953 à Raon l'Etape	36, Promenade de la Pierre d'Appel
René PERISSE	07/05/1940 à Raon l'Etape	2, Rue du Chêne l'Epine
Evelyne BLAISE/GEORGEL	02/09/1954 à Moyenmoutier	9, Rue du Vivier
Carole LAMY/JANOT	17/05/1971 à Verdun	30, Rue du 8 Mai 1945
Anne-Marie BEDEL/DEFRAUX	28/07/1948 à Gérardmer	45, Route Royale

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve le tirage au sort des jurés d'assises en vue de l'établissement de la liste des jurys criminels au titre de l'année 2018.

14. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes du dernier compte rendu.

15. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪ POSITION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES.

Monsieur le Maire indique que le Conseil d'Ecole qui s'est réuni le 26 Juin en présence de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale a décidé de ne rien modifier au niveau des rythmes scolaires pour l'année 2017/2018.

- CONFERENCE FESTIVAL DES ABBAYES LE SAMEDI 1^{ER} JUILLET 17H30 SALLE RENE BERNASCONI.
- CONCERT FESTIVAL DES ABBAYES LE SAMEDI 1^{ER} JUILLET 2017 A 21H EGLISE ABBATIALE.
- FESTIVITES DU 14 JUILLET LE SAMEDI 08 JUILLET 2017 CHAMP DE FOIRE.
- CEREMONIE DU 14 JUILLET A PARTIR DE 9H45 (PLACE ABBATIALE).

Séance levée à 21h10